

**PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA 5^e ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE 2021
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL DE QUARTIER
DE NEUFCHÂTEL-EST-LEBOURGNEUF
Mercredi 16 juin 2021, 19 h
(Rencontre en visioconférence)**

Lien Zoom pour participer : <https://villequebec.zoom.us/j/81115309152>

Numéro de réunion : 811 1530 9152

Pour vous joindre par téléphone : 1-855-703-8985 (numéro gratuit)

21-06-01	Ouverture de l'assemblée	19 h 00
21-06-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 01
21-06-03	Demandes d'opinion	19 h 02
	<ul style="list-style-type: none">• <u>Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à plusieurs zones dans le quartier Neufchâtel Est-Lebourgneuf, R.C.A.2V.Q. 299</u>	
	(Réf. : Omnibus des Rivières)	
	<ul style="list-style-type: none">• <u>Projet de modification intitulé Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21434Ha et 21440Hb, R.C.A.2V.Q. 304</u>	
	(Réf. : Construction d'un bâtiment de 12 logements)	
21-06-04	Information des membres du conseil municipal	20 h 00
21-06-05	Questions et commentaires du public	20 h 15
21-06-06	Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 19 mai 2021	20 h 25
	<ul style="list-style-type: none">• Affaires découlant du procès-verbal	
21-06-07	Correspondance et trésorerie	20 h 35
	<ul style="list-style-type: none">• Bilan mensuel	

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif uniquement.

	<ul style="list-style-type: none"> • Services de secrétariat 	
21-06-08	Suivi de la participation du conseil de quartier aux comités suivants :	20 h 40
	<ul style="list-style-type: none"> • Table de concertation Saint-André-Neufchâtel en Action S.A.N.A. • Rencontre des partenaires Lebourgneuf • Table de concertation vélo • Sécurité routière 	
	<i>*En raison des règles sanitaires en vigueur, la participation à certains comités est mise en veilleuse.</i>	
21-06-09	Lettres et propositions à adopter	20 h 50
21-06-10	Divers	20 h 55
21-06-11	Levée de l'assemblée	21 h 10

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif uniquement.